



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 18626

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche au sujet de l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Les enseignants de ces matières se plaignent de la réduction progressive des horaires d'enseignement au collège. Dans le contexte actuel, il serait au contraire nécessaire de renforcer la place de l'histoire-géographie pour se prémunir contre certaines dérives. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

L'observation des horaires au collège entre 1972 (arrêté du 2 mai 1972) et 2002 (arrêté du 29 mai 1996, modifié par l'arrêté du 14 janvier 2002) fait apparaître pour l'histoire, la géographie et l'éducation civique, une variation d'une demi-heure, l'horaire actuel - trois heures hebdomadaires - étant identique à celui de 1977. Aujourd'hui le collège, prolongeant les apprentissages de l'école primaire, doit donner à tous les élèves les connaissances et les savoir-faire qui constituent les bases d'une culture commune, fondée sur des valeurs partagées, gage de l'exercice d'une véritable citoyenneté. Pour répondre à cette exigence et s'adapter à la diversité des élèves, il propose à tous des objectifs communs en favorisant la diversification des approches. L'organisation des enseignements a ainsi confirmé l'étroite association de l'histoire et de la géographie avec l'enseignement des concepts et valeurs liés au programme d'éducation civique en les inscrivant dans le tronc commun des nouvelles grilles horaires des élèves. L'horaire qui est imparti à ces disciplines se voit majoré d'une heure lorsque celles-ci participent aux itinéraires de découverte. Dispositif au service des enseignements du cycle central, les itinéraires de découverte, en mettant en évidence les convergences disciplinaires, doivent aider les professeurs à mettre en oeuvre une véritable démarche interdisciplinaire. Par ailleurs, le ministre a demandé une relecture des programmes. Effectuée cette année sous la présidence de M. René Rémond, elle doit cerner les pôles de convergence des disciplines du champ des humanités autour de thèmes et d'oeuvres patrimoniales. Il s'agit de donner aux élèves la possibilité de dépasser la mosaïque des savoirs pour être capables, à terme, d'appréhender globalement le monde et d'exercer cette intelligence critique qui fonde la véritable tolérance. Comme le ministre le soulignait, ce sont bien la maîtrise des langages et la constitution d'un socle commun fondé sur des valeurs partagées qui doivent être aujourd'hui recherchées. Dans cette perspective, l'enseignement de l'histoire et de la géographie et de l'éducation civique joue un rôle qui est appelé à se renforcer.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18626

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3789

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6371